



Sommaire

Du nouveau pour la régulation sur le réseau	2
Salon de la croissance verte à Angoulême	3
Les énergies marines renouvelables	4-5
Défi Familles à énergie positive	6
Obsolescence programmée, ça commence à bien faire !	7
Brèves	8

défi énergies 17 **INFOS** n° 46 - Janvier 2014



EDITORIAL Daniel Hernot

On ne peut pas dire que cette année qui commence s'annonce sous les meilleurs auspices. Ainsi, la mise en application des conclusions du débat national sur la transition énergétique (DNTE) semble pour le moins piétiner. En particulier la mesure phare qui intéresse prioritairement notre association, à savoir le grand programme de rénovation énergétique des logements anciens... Faudra-t-il attendre la fin de 2014 pour voir sortir la loi sur la transition énergétique ? Pendant ce temps-là, il ne se passe pas une semaine sans que rebondisse le débat sur l'exploitation des gaz de schiste. Après nous avoir fait miroiter une fracturation avec des « produits alimentaires », voilà qu'on évoque l'utilisation de propane !! Est-ce vraiment plus rassurant ? Mais qui donc fera comprendre à nos décideurs que si nous voulons limiter la hausse de température à 2 degrés en fin de siècle il faut réduire drastiquement la consommation d'énergie fossile. Il y a déjà beaucoup plus de gaz et de pétrole conventionnels en réserve que ce que nous pouvons consommer en respectant cet objectif, inutile d'en mettre davantage sur le marché, consacrons plutôt de l'argent au développement des renouvelables...

Du nouveau pour la régulation sur le réseau électrique

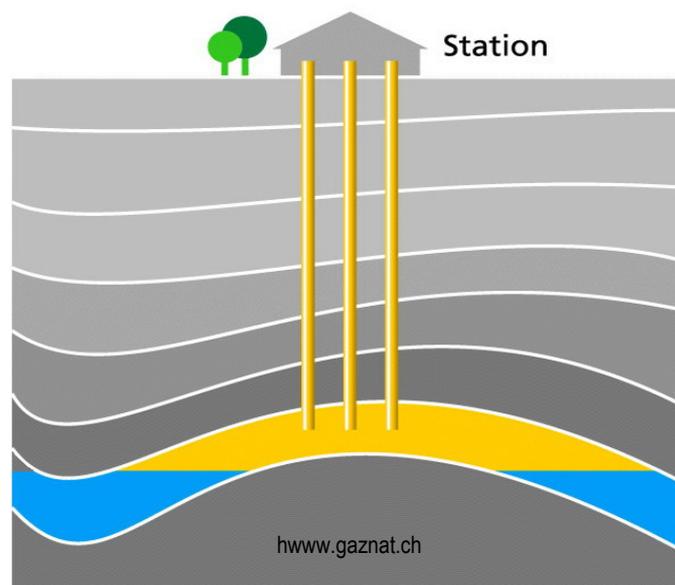
Yves Grosset-Grange

On va pouvoir mieux profiter des sources intermittentes, car il y a de l'électricité dans le gaz... et réciproquement !

Imaginez-vous dans 25 ans : à certains moments il y a tellement de vent et de soleil que la production d'électricité renouvelable est trop forte ! Sans aucun gâchis pourtant, car alors on maîtrisera le stockage à grande échelle de cette énergie excédentaire par intermittence : on teste déjà aujourd'hui l'utilisation de l'électricité disponible pour fabriquer ... du gaz !

Oui, du GAZ, avec lequel on pourra alimenter le réseau gazier et/ou faire tourner des génératrices ou des piles à hydrogène pour refaire de l'électricité selon les besoins. Et vu que le gaz, ça se stocke, on peut considérablement augmenter la part d'énergies renouvelables intermittentes dans le paysage électrique.

La taxation du Carbone fossile ou des émissions de CO2 favorisera la rentabilité de ces schémas industriels.



2013, état des lieux :

Neuf projets sont en cours en Europe pour faire avancer diverses technologies d'électrolyse de l'eau (pour produire de l'hydrogène) et/ou de recombinaison du CO2 (pour du méthane).

Trois de ces projets sont français, pilotés par GDF-Suez, le CEA, et Aréva (faut bien se reconverter).

Parmi les 6 autres, 1 est testé sur le terrain à Cambrai (59), piloté par Enertrag avec la participation de la ville.



Sur quoi portent les défis :

- la flexibilité pour profiter de l'intermittence des excédents de production électrique
- un haut rendement énergétique global. (on y parviendra bien avant la fusion nucléaire du projet ITER !)
- les Autorisations et normes pour injection d'hydrogène dans le réseau de gaz.

Source : conférence de J-Paul REICH, Directeur scientifique à la Direction Recherche Innovation de GDF-Suez, le 9 avril 2013, à l'École des Mines de Nantes

La majeure partie du gaz importé passe par des stockages géologiques profonds pour répondre à la saisonnalité de la consommation.

Les « gaz d'intermittence » peuvent y être ajoutés.

La maison Feuillette a été sauvée par les Compailleurs

L'association *Les Compailleurs* a acheté à crédit cette maison en paille construite en 1921 près de Montargis (Loiret), véritable témoin de la longévité de ce procédé de construction. <http://maisonfeuillette.compailleurs.eu/>

Le Centre National de la Construction en paille sera établi sur son terrain et la maison elle-même en fera partie. www.cncp-feuillette.fr Le procédé est normalisé et reconnu par le CSTB.

Les Compailleurs se sont endettés de 350 000 € pour financer le projet. Ils font appel à dons, mécénat, et à des prêts relais solidaires en attendant que le projet complet puisse recevoir les crédits publics qu'ils espèrent obtenir.

Contact : Fabienne Pasquier, CNCP – Feuillette tél. 02 36 567 567
contact@cncp-feuillette.fr



Salon de la croissance verte à Angoulême

Jean-Pierre Chastagnol

Photos Jean-Pierre Chastagnol



Les 28 et 29 novembre s'est tenu à Angoulême le salon de la « Croissance Verte », à l'initiative de la Région Poitou-Charentes. Parmi les 164 exposants, certains sont de « grosses » structures (EDF...), d'autres des PME et la plupart sont des petites entités artisanales ou associatives. L'objectif est de mettre en valeur, avec un souci de complémentarité, les savoir-faire des uns et des autres, de susciter des rencontres entre ces acteurs et avec leurs clients. Bien sûr, les produits, concepts ou services proposés sont en relation avec l'idée de « Croissance Verte », c'est à dire d'innovations dans les domaines des énergies nouvelles, de la chimie verte, de l'économie circulaire, du recyclage, de l'éco-construction, des véhicules électriques, de l'éco-tourisme, des produits alimentaires « bio » en circuits courts et de la formation aux métiers « verts ».

En arpentant les allées du salon, sur une moquette vert pomme dynamisante, j'ai été plus particulièrement attiré par des produits ou des services encore peu connus mais qui m'ont paru prometteurs :

- la roue électrique autonome « Ez-Wheel » qui intègre dans son moyeu un moteur, des batteries et toute l'électronique nécessaire. (St Michel 16 : www.ez-wheel.com)
- le système de stockage électrique « easyli » adapté aux énergies renouvelables (Châtelleraut 86 : www.easylibatteries.com)
- les panneaux aérovoltaiques « R-volt » qui récupèrent l'air chaud sous les panneaux photovoltaïques. (www.systovi.com)
- la société « Eco-Cinetic » qui propose une pico-hydrolienne adaptée à (presque) tous les cours d'eau. (La Rochelle 17 : www.ecocinetic.fr)
- « Urbanet », concepteur-fabricant de mobilier urbain issu du recyclage de briques alimentaires. (Montmorillon 86 : www.urbanet.org).

J'ai aussi été intéressé par des structures qui oeuvrent directement dans le domaine de l'écoconstruction :

« L'atelier du végétal » qui commercialise « Metling-Pot » une toiture végétalisée 100% recyclée. (Périgny 17 : www.metlingpot.fr)

« Batipaille » qui conçoit, préfabrique et construit des maisons à ossature bois et à isolation en bottes de paille dans le

respect des règles professionnelles. (Dirac 16 : www.batipaille-constructions.com)

Je peux aussi citer plusieurs associations ou structures qui proposent un accompagnement en éco-conception/éco-construction :

- l'« EFEC », espace de formation à l'éco-conception intégré à l'IUT d'Angoulême (Angoulême 16 : www.iut-angouleme.univ-poitiers.fr)
- l'« ACEVE » qui informe et sensibilise le public dans une démarche de développement durable et soutenable et qui propose, entre autre, un nouveau site dédié à l'éco-rénovation (Poitiers 86 : www.aceve-environnement.org)
- le « CRER », espace de formation et d'accompagnement aux énergies renouvelables (La Crèche 79 : www.crer.info)
- le « Cluster eco habitat » est un réseau de maîtres d'ouvrage de la construction, d'entreprises du bâtiment et de l'industrie, de centres de recherche et de formation, d'institutions, engagés collectivement dans la recherche et la mise en œuvre de solutions innovantes pour l'habitat et plus généralement pour la construction, en Poitou-Charentes (Poitiers 86 : www.cluster-ecohabitat.fr)
- la communauté d'agglomération de Niort propose un guide (par fiches) très accessible pour construire et rénover « eco » (Niort 79 : www.agglo-niort.fr).

Enfin plusieurs conférences ont présenté des projets innovants. J'ai assisté en particulier à celle qui a exposé les projets concertés du Pays Thouarsais pour un approvisionnement local en énergies renouvelables (solaire, éolien et méthanisation) - Thouars 79 : www.thouars-communaute.fr.

Il est à noter qu'un important espace du salon était dédié aux formations aux métiers « verts » proposées par de nombreuses structures publiques, privées ou associatives.

Enfin, au cours du salon, Mme Royal, Présidente de la Région, a remis les trophées « Croissance Verte Innovation ». Certaines des structures citées ci dessus ont été lauréates : *Easyli*, *Metling-pot* et *Batipaille*.

L'intérêt particulier de ce salon tient à la diversité des exposants et des solutions proposées et à la mise en avant d'une cohérence globale dans la promotion d'une économie « verte ».

Les énergies marines renouvelables, une ressource pour demain ?

Daniel Hernot

Le 14 novembre 2013 se tenait à La Rochelle le premier forum régional sur les énergies marines renouvelables. Cette réunion faisait suite à un appel à manifestation d'intérêt lancé par la région Poitou-Charentes. La présentation des projets retenus a été l'occasion de faire le point sur le potentiel des énergies marines et les ressources industrielles disponibles.



www.energie.edf.com

Centrales marémotrices

La France a été leader en réalisant sur la Rance la première usine marémotrice. Elle fonctionne depuis plus de 45 ans. Les turbines sont actionnées en marée montante comme descendante. Les 240 MW installés produisent annuellement 640 GWh soit la consommation d'une ville comme Rennes. C'est une production prévisible et légèrement modulable.

Pour construire de nouvelles usines marémotrices, de nombreuses conditions doivent être réunies, d'abord un « marnage » pouvant atteindre 10 à 15 m, ensuite une baie ou un estuaire assez vaste pour constituer le réservoir, et enfin des conditions de sous-sol favorables à la construction du barrage. Peu de sites répondent à ces conditions. Il faut aussi considérer l'impact environnemental, la construction du barrage conduisant à d'importantes modifications hydrologiques de la baie. Le risque d'envasement est réel, avec également une modification des écosystèmes.

Quelques projets ont été étudiés, en baie du Mont Saint Michel ou en baie de Somme, mais ils sont inacceptables d'un point de vue environnemental et patrimonial. Plus raisonnablement, il serait possible sur plusieurs sites de la Manche de construire une digue en arc de cercle de 10 à 15 km de longueur, jumelée avec des aménagements de plaisance. Le partage des usages de la mer et de la côte limite également l'acceptabilité de ces projets.

L'usine de la Rance date de 1966, jusqu'en 2011, elle a été la plus grande usine marémotrice du monde. C'est maintenant la Corée du Sud avec les 254 MW de l'usine de Sihwa qui détient le record. La Corée a d'autres projets dans les cartons, encore plus ambitieux à Garolim 480 à 520 MW. Il y a aussi un énorme projet dans la baie de la Severn près de Cardiff avec un barrage de 18 km et d'autres projets au Canada sur la baie de Fundy (le plus grand marnage au monde), en Argentine, en Inde, en Australie. Pour l'instant ces projets ne semblent pas aboutir, souvent pour des rai-



www.actu-environnement.com

sons d'impact environnemental.

Hydroliennes

Les courants marins, en particulier ceux liés aux marées, peuvent actionner des générateurs électriques. Une hydrolienne est composée d'une hélice associée à un alternateur. Cet ensemble est porté par un châssis et est posé sur le fond océanique de 30 à 50 m de profondeur, sur le passage d'un courant important. Par leur intensité, les courants de marée sont les plus favorables, les courants permanents (type Gulf Stream) se manifestant trop loin des côtes. On en est au stade de l'expérimentation en conditions réelles de prototypes en vraie grandeur. Par exemple, Alstom a immergé au large de l'Ecosse sur un site d'essais une hydrolienne de 18 m de diamètre pour 1 MW de puissance raccordée au réseau. La PME bretonne Sabella développe entre autres une hydrolienne de 1 MW et EDF teste une hydrolienne de 16 m de diamètre mise au point par une filiale de la Direction des Constructions Navales.

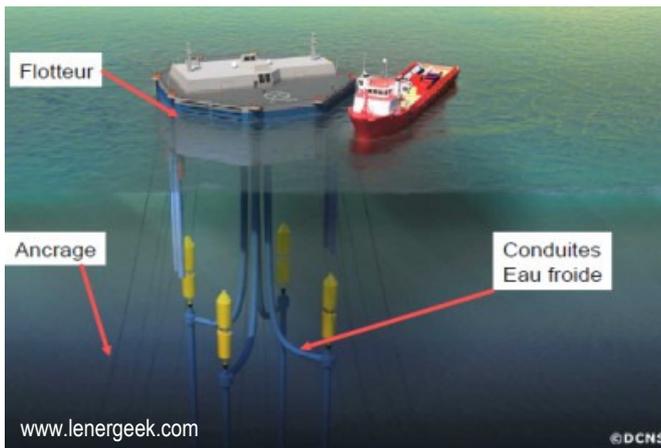
Le gouvernement a annoncé le 14/10/2013 un appel aux entreprises pour quatre fermes pilotes, de 4 à 10 hydroliennes, situées sur deux zones à fort potentiel : le Raz Blanchard (au large de Cherbourg) et le Fromveur (près d'Ouessant). L'Etat subventionnera chacune des fermes à hauteur de 30 millions d'euros et le tarif d'achat de l'électricité est fixé à 17 centimes par kWh. A terme, c'est toute une industrie qui pourrait se structurer, car la France dispose de nombreux atouts : un savoir-faire en construction navale et électrique, des infrastructures portuaires performantes pour la maintenance, un potentiel d'exploitation des énergies de la mer considérable, le second en Europe après la Grande Bretagne pour les courants de marée.

Plusieurs pays ont des hydroliennes en phase d'expérimentation, sur le point de passer en phase industrielle. Citons l'exemple de la Grande Bretagne dont le projet SeaGear situé à Strangford (Irlande du nord) qui fonctionne depuis 2008.

Citons aussi le site d'Uldolmok (Corée du Sud) dont le premier module est testé depuis 2009.

Le principal impact environnemental des hydroliennes porte sur les activités de pêche, la présence des hydroliennes et des câbles de raccordement interdisant certaines activités. On pourrait aussi craindre que les poissons soient tués ou blessés dans les turbines. En fait la vitesse de rotation est

Par contre, un risque de pollution existe lors des opérations de maintenance et en raison des peintures spéciales nécessaires pour éviter la prolifération des algues et coquillages.



de charge de 25%-30% pour l'éolien terrestre et 30%-35% pour l'éolien en mer. En plus il y a moins de conflit d'usage et d'espace. Il y a déjà plus de 1 500 éoliennes en mer à travers le monde, soit 3,8 GW mais la France ne fait que démarrer son programme.



HOULE

Avec la marée, la houle est une manifestation directe de l'énergie marine. La difficulté est de transformer le mouvement alternatif des vagues en une rotation de l'alternateur. Cela nécessite des systèmes mécaniques et hydrauliques qui doivent rester simples et robustes pour en limiter la maintenance. Une cinquantaine de dispositifs font ou ont fait l'objet de tests. Le « serpent de mer » constitué de flotteurs articulés entre eux est sans doute le système houlomoteur le plus proche d'un développement à l'échelle industrielle. L'inconvénient est une certaine fragilité vis-à-vis des épisodes extrêmes de tempête. A ce titre, les systèmes immergés ou immergeables à la demande sont plus intéressants.

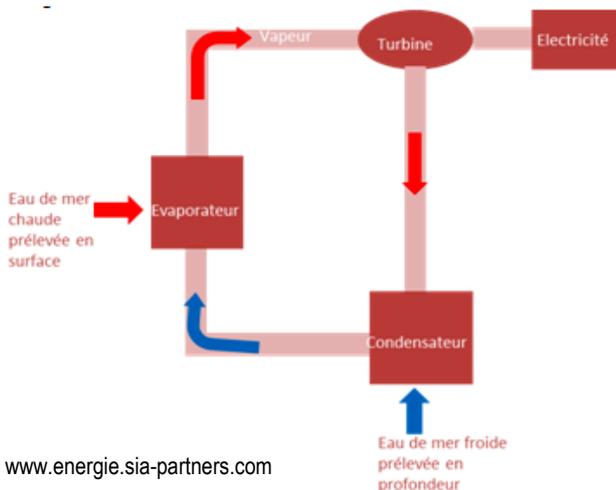
L'exploitation de la houle n'est donc pas encore mature, un effort de recherche et développement est effectivement nécessaire pour déboucher sur un développement industriel, mais l'enjeu est important car la ressource disponible est considérable.



Energie thermique

Une autre piste explorée est l'utilisation de la différence de température entre la surface et les eaux profondes. Le phénomène est particulièrement sensible aux tropiques. On constate par exemple de l'eau à 4°C au fond de l'océan et à 25°C en surface.

La principale filière utilise la circulation d'un fluide entre une



Conclusion

zone refroidie par l'eau pompée en profondeur où il se condense, et une zone réchauffée par l'eau pompée en surface où il se vaporise. Cette circulation en circuit fermé entraîne une turbine puis un alternateur. Un écart d'au moins 20 °C est nécessaire pour obtenir un rendement acceptable. Une centrale électrique expérimentale existe à La Réunion. Ces équipements sont assez coûteux à mettre en œuvre, aussi le prix du courant produit est-il assez élevé, cependant il est déjà presque compétitif face au coût de l'électricité produite dans les îles isolées par groupes électrogènes. Pour la France, la filière marine thermique est donc envisageable dans les DOM-TOM.

Eolien offshore

L'éolien en mer n'est pas à proprement parler une énergie marine. L'intérêt est qu'en mer le vent est plus fort, plus fréquent et plus prévisible qu'à terre. On considère un facteur

L'énergie de la mer est considérable, mais son exploitation se heurte à plusieurs difficultés. D'abord elle est soit diffuse (houle), soit localisée (courant) et le rendement des systèmes de captation est souvent faible. Le raccordement électrique à la côte par câble sous-marin est toujours très coûteux. Ensuite le milieu marin est particulièrement hostile pour le matériel. Enfin il faut aussi penser au partage des usages de la mer, notamment la pêche et la navigation, ainsi que la protection de l'environnement et des espèces vivantes.

Ces technologies sont encore coûteuses, mais toutes les prévisions faites par des professionnels annoncent une augmentation des coûts de production de l'électricité, pour les techniques classiques à ressources fossiles ou minières, y compris le nucléaire. Les coûts annoncés pour les énergies marines seront donc prochainement rejoints par les coûts de ces sources classiques. C'est pourquoi de grandes firmes s'y intéressent au point que plusieurs technologies marines sont déjà « matures », c'est à dire prêtes pour une exploitation commerciale.

Défi énergies 17 organise son premier Défi Familles à énergie positive

Aurélien Piccuto



Comme vous le savez peut-être déjà, le *Défi Familles à énergie Positive* a débuté sur le territoire de la CDC de Surgères au début du mois de décembre. L'objectif pour les familles participantes est de réaliser une économie de 8% d'énergie sur la période allant du 1^{er} décembre 2013 au 30 avril 2014.

Pour présenter le Défi et faire se rencontrer les familles, une soirée de lancement s'est déroulée le 16 novembre dernier à la salle des fêtes de Vandré. Au programme : présentation des règles, apéritif et intervention des « Chercheurs d'Arts ». Cette compagnie théâtrale nous a présenté pour l'occasion un spectacle à trois (55 mn) où les personnages jouaient des rôles différents à travers une dizaine de scénettes parlant du développement durable et des économies d'énergie. Le tout dans une ambiance conviviale et ludique.



Les chercheurs d'Arts

80 personnes se sont retrouvées pour l'occasion, en familles ou entre amis. Le temps d'une soirée, cette joyeuse bande a pu échanger des tuyaux pour mieux consommer l'énergie ! Soulignons également l'accueil chaleureux de la mairie de Vandré et le coup de main efficace de la CDC de Surgères.

Les inscriptions sont terminées et nous pouvons tirer les premiers bilans de ce Défi : entre La Rochelle et Surgères, 72 familles soit près de 200 personnes participent. En Poitou-Charentes, c'est plus de 340 familles qui se sont inscrites et 7 000 à travers la France.

Si toutes les équipes atteignent les 8% d'économie, le Défi, à l'échelle nationale, aura permis d'économiser plus de 11 millions de kWh, soit la consommation en électricité spécifique de plus de 3 500 maisons. Rappelons également qu'en moyenne, les familles qui participent au Défi économisent



200 € sur leurs factures d'énergie, de quoi partager un bon restaurant en famille !

Mais le Défi est loin d'être terminé, la prochaine étape sera l'évènement de mi-parcours qui aura lieu le 15 février prochain à la salle des fêtes de Vouhé. A cette occasion, les participants se retrouveront pour faire le point sur le classement et retrouver toutes les autres équipes pour mettre au point des nouveaux modes d'économies. Pour élargir les discussions, le SMICTON (Syndicat Mixte de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la région de Surgères) présentera les actions mises en place sur le territoire en matière de tri et de valorisation des déchets. Rappelons que le défi pourrait être étendu l'année prochaine autour de deux autres thématiques : les déchets et la mobilité.

En marge de cet évènement, l'association propose aux habitants de la communauté de communes trois balades thermographiques. Ces soirées ont pour objectif de découvrir le fonctionnement d'une caméra (qui permet de détecter les irrégularités de l'enveloppe d'un bâtiment), les participants sont d'ailleurs invités à manipuler eux-mêmes la caméra.

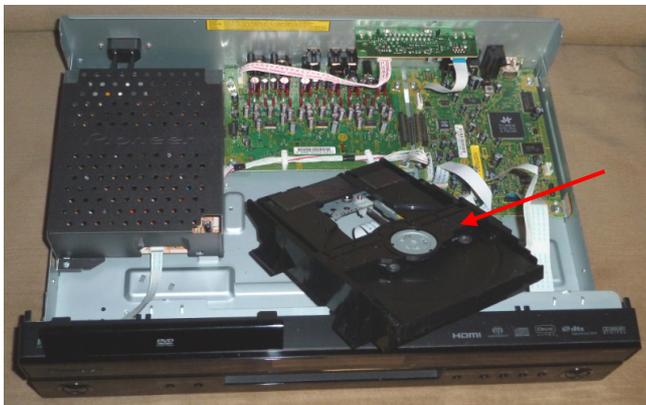
La première soirée, qui a eu lieu sur la commune de Breuil la Réorte, nous a permis de réaliser des thermogrammes depuis l'intérieur des bâtiments publics (école et mairie). L'avantage de cette méthode est de limiter l'impact des conditions extérieures qui peuvent altérer les résultats (humidité, précipitations, rayonnement solaire...). Deux autres soirées sont programmées, le 4 février à Surgères et le 18 février à Vandré. Une dernière soirée sera proposée aux participants du Défi à Aigrefeuille (date encore à définir).

Enfin, en mai, les 72 familles seront invitées à passer une journée au Futoscope avec tous les autres participants de Poitou-Charentes. Un moment qui devrait rassembler près de 700 personnes qui auront passé un hiver convivial et sobre en énergie !

Vous pouvez emprunter la vidéo de la soirée à Vandré (durée : 80 mn) à l'Espace Info Energie.

Pour en savoir plus sur la compagnie :
www.leschercheursdarts.com

Qui n'a pas été confronté, ces dernières années, à une panne sur un appareil récent, peu de temps après l'expiration de la garantie ? Et avoir essuyé comme réponse du service après-vente, que la réparation coûterait aussi cher que le prix de l'appareil, ou pire, qu'elle n'est même pas possible car la pièce incriminée n'est plus disponible... C'est ce qui m'est arrivé à plusieurs reprises en peu de temps et je considère que cette situation devient intolérable.



Voici un exemple, qui est presque un cas d'école. Mon lecteur DVD Pioneer DV-LX50, relativement « haut de gamme » (payé 300 €) présente des signes de faiblesse après 5 ans de fonctionnement : « bugs » de plus en plus fréquents, jusqu'à la panne complète en octobre dernier.

Premier épisode - Verdict du SAV des Ets Pineau : bloc optique (avec diode laser) HS et impossible de remplacer la pièce, qui ne se fait plus. Autant dire que l'appareil est bon pour le rebut. Même si j'avais opté à l'achat pour une extension de garantie, j'aurais dépassé le délai de quelques semaines !

Second épisode - Je n'en reste pas là et j'effectue une recherche sur Internet. Je trouve en Bretagne un magasin de pièces détachées pour les appareils électroménagers, audiovisuels et informatiques (Brelect : www.brelect.fr) qui peut me procurer la pièce incriminée, pour une soixantaine d'euros. Je la commande. Deux semaines plus tard, ne voyant rien venir, j'appelle la boîte. Elle m'annonce qu'on ne peut pas se procurer le bloc optique seul et qu'il faut prendre un ensemble « bloc de transfert », avec le tiroir à DVD (voir la flèche rouge sur la photo). Alors que sur le dessin « éclaté » de l'appareil, les deux pièces ont un n° de série différent... Le hic, c'est que la facture s'élève cette fois à 182 € + le port, soit les 2/3 du prix de l'appareil ! Je refuse...

Troisième épisode - J'écris un courrier à Pioneer France, demandant la possibilité de commander le bloc optique seul. Réponse rapide : le service consommateurs me confirme la nécessité d'acquiescer l'ensemble bloc optique / bloc de transfert, réglé en usine. Aucun geste commercial / j'avais pourtant tenté de jouer la corde sensible, en rappelant que « fidèle client de la marque depuis les années 70, je n'avais eu jusque-là qu'à me louer de la qualité et de la fiabilité du matériel ». Il est révolu, le temps où le client était roi...

Quatrième épisode - Je me rappelle qu'une boîte de dépannage s'est ouverte à Rochefort, un an auparavant : Virape 17 www.virape-17.fr. Confirmation de l'obligation de commander l'ensemble de pièces. Vérification sur leur ordinateur, auprès de leur fournisseur : la facture serait moins douloureuse : 152 € franco de port. Je décide de passer commande. Je devrai attendre une semaine. Quinze jours plus tard, toujours rien. J'appelle : on m'annonce que finalement, le prix a augmenté de 30 €. Du coup,

L'obsolescence programmée (aussi appelée « désuétude planifiée ») est le nom donné par abus de langage à l'ensemble des techniques visant à réduire la durée de vie ou d'utilisation d'un produit, afin d'en augmenter le taux de remplacement. Elle désigne la pression à remplacer un appareil qui marche encore parfaitement, avec un autre ayant plus de fonctionnalités (réfrigérateur sans dégivrage automatique, automobile sans climatisation ni ABS, PC sous DOS ne pouvant accepter Windows...). L'abus de langage a consisté à confondre l'obsolescence programmée (matériel délibérément conçu pour ne pouvoir évoluer, par exemple limité arbitrairement en mémoire auxiliaire), avec la conception de produits comprenant des fragilités délibérées (condensateurs électrolytiques peu durables, pièces de fatigue non renforcées...). La différence est évidemment ténue, et cet abus de langage est devenu accepté par l'usage. Néanmoins, initialement, l'obsolète est ce qui marche encore très bien, mais qu'on désire changer. Source : <http://fr.wikipedia.org>

je retombe sur celui annoncé par Brelect... Nouvelle hésitation. Finalement, je me décide à commander quand même.

Cinquième épisode - Trois semaines passent à nouveau. J'appelle Virape 17. On me dit que la commande a pris du retard (je m'en doutais) sans pouvoir me donner de date butoir... C'était il y a 15 jours.

Sixième épisode - Début février je rappelle Virape 17, décidé à annuler ma commande : on m'annonce que la pièce arrive le lendemain. Le jour dit je vais récupérer la pièce et je l'installe sur place. Et... ça ne marche pas ! Ce n'est pas le bloc optique/transfert qui est en cause, sans doute le circuit fournissant les différentes tensions d'alimentation. Virape 17 ne pouvant pas se faire reprendre la pièce par son fournisseur, je suis obligé de payer 182 €. Et la fête continue : entretemps le prix a encore augmenté, il est maintenant de 212 € !!! En attendant, mon lecteur est toujours en carafe ! Virape 17 va voir ce qu'il est possible de faire auprès de Pioneer (à qui j'ai d'ailleurs envoyé mon article...).

Septième épisode - Je redépose l'appareil chez Pineau : leur SAV a fait un mauvais diagnostic au départ ! Mais ils ne pourront y regarder que la semaine prochaine...

Conclusion - Au moment où j'écris ces lignes, rien ne prouve que j'arriverai finalement à réparer mon lecteur DVD. C'est bien parti pour que ça me coûte l'équivalent du prix d'achat ! Depuis le début de cette affaire, plus de trois mois se sont écoulés, heureusement j'avais un appareil de rechange sinon je n'aurais pas attendu tout ce temps. Outre le scandale du prix des pièces détachées (qui ont encore augmenté en moyenne de 30 à 40 % depuis 5 ans) il semble y avoir une certaine « mauvaise volonté » des fabricants à délivrer ces pièces pour réparer leurs appareils. Bon, tout ce qu'aura gagné Pioneer, c'est qu'ils m'auront perdu comme client, mais cela n'a pas l'air de les inquiéter, alors...

Pour en savoir plus sur l'obsolescence programmée

Prêt à jeter (Arte 2012 - 75 mn)

www.youtube.com/watch?v=0VwCPQ7iLwc

La mort programmée de nos appareils

(Cash investigation — France 2 - 2013)

www.youtube.com/watch?v=AhSX73HdTPs

Pétition *Déprogrammons l'obsolescence !* :

www.amisdelaterre.org/obsolescence.html

Bientôt la fin du tout-voiture ?

Bonne nouvelle, les ventes de vélos en UE ont dépassé celles de voitures individuelles en 2013 : 19,5 contre 12,3 millions. Quant aux ventes de motos dans les pays de l'OCDE, elles ont baissé de moitié depuis 2008...

Les ventes de vélos électriques s'envolent : 30 millions dans le monde en 2012* (dont 92% en Chine), 200.000 en Allemagne et 160.000 aux Pays-Bas contre... 46.000 en France. Les prévisions pour 2020 sont de ~50 millions !

Un bémol pour la France, qui a vu une baisse de 9% des ventes en 2012** (2,9 millions)... avec un prix moyen de 278 à 840 € (vélo normal / vélo électrique).

Ce mouvement de fond vers la "petite reine" reste encore centré sur le nord de l'UE (par exemple Copenhague vise 50% de déplacements*** et Hambourg le sans-voiture d'ici 20 ans) alors que le vélo reste encore perçu au sud de l'Europe plus comme un loisir qu'un moyen de transport. Aussi, des politiques de sensibilisation et d'information sur les bénéfices du vélo comme moyen de transport à part entière et les moyens de l'intégrer dans la mobilité durable sont plus que jamais nécessaires.



A lire : **La fin du tout-voiture**

(Frédéric Denhez — Ed. Actes Sud 2011)

* <http://voltagegreen.fr/marche-mondial-du-velo-electrique-30-millions-de-velos-electriques-de-ventes-prevues-en-2012/>

** <http://bikesolutions.fr/actualite-amenagements-vtt/un-marche-du-cycle-et-du-vtt-en-legere-baisse-en-2012/>

*** www.rfi.fr/emission/20131112-accent-europe-12112013

Source : NégaWatt

RTE a publié son bilan électrique 2013

RTE (*Réseau de transport d'électricité*), la filiale indépendante d'EDF chargée de l'équilibre offre-demande sur les 100 000 kilomètres de lignes à haute tension de l'Hexagone, a publié le 23 janvier son bilan annuel pour l'année 2013 :

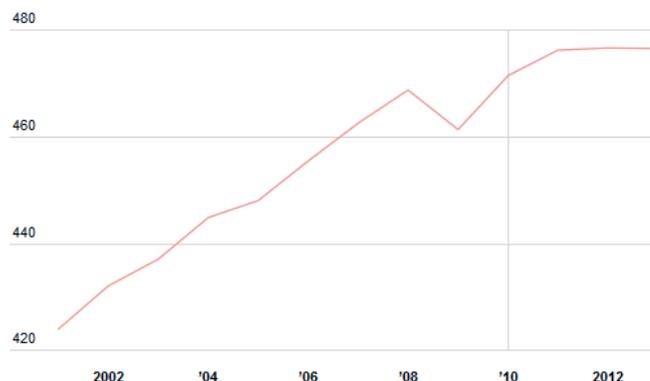
http://www.rte-france.com/uploads/Mediatheque_docs/vie_systeme/annuelles/Bilan_electrique/2014_01_23_RTE_Presentation_Bilan_electrique_v1.pdf

Quelques chiffres à retenir :

- la consommation électrique nationale a été de 476,2 TWh.
- 81 430 MW (mégaWatts) éoliens ; 15,9 TWh (TéraWatheures) produits, soit 3,3 % de la consommation électrique totale
- 4 298 MW photovoltaïques ; 4,6 TWh produits (soit 1 %)
- Importation de 9,8 TWh d'électricité d'Allemagne (solde des importations et exportations)

La consommation d'électricité marque le pas

Consommation corrigée en TWh



RTE

La consommation a stagné en 2013, poursuivant une tendance amorcée depuis 2011, tandis que celle de l'Europe baisse légèrement. C'est l'une des principales conclusions du bilan annuel de RTE. Si la consommation brute a augmenté de 1,1 % par rapport à 2012 en raison d'une année un peu plus froide, elle a stagné à 476,2 térawatts/heure (TWh) après correction de cet effet météorologique. Contrairement aux années précédentes, la consommation des particuliers, des PME-PMI et des professionnels (artisans, commerçants...) ne progresse plus (+ 0,3 %) après plusieurs années de hausse.

RTE n'est pas capable de faire la part, dans cette stagnation globale, entre ce qui relève de l'atonie de l'activité économique et de l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Source : *Le monde*

Thermosensibilité

Inquiétant : en 2013, la « thermosensibilité » du réseau électrique français est passée de 2 300 à 2 400 MW par °C.

Heureusement que le réseau électrique européen est interconnecté, pour permettre encore de faire fonctionner nos radiateurs « grille-pains » lors des vagues de grand froid...

Bulletin de l'association

DEFI ENERGIES 17
ISSN 1955-8889

Tirage papier: 100

Responsable de publication
Jean-Paul Blugeon

Rédaction
Jean-Paul Blugeon
Jean-Pierre Chastagnol
Yves Grosset-Grange
Daniel Hernot
Aurélien Piccicuto

Le dessin en couverture
est signé JEF

EDITEUR

DEFI ENERGIES 17
Espace communautaire Berlioz
5 rue Jean-Philippe Rameau
17700 SURGERES
05 46 01 18 67
contact@defi-energies17.org
www.defi-energies17.org

Les articles signés sont publiés sous la responsabilité de leurs auteurs et n'engagent pas celle de l'association.

Défi énergies 17 autorise toute reproduction de texte ou d'illustration, sous réserve de mentionner la source.